

Les associations et la loi

« L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant.

Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression »

(Pierre Waldeck-Rousseau)

La principale tâche de nos députés, dont la fonction est réduite à enregistrer les lois concoctées à Bruxelles, est aujourd'hui de légiférer à propos de problèmes de société qu'ils contribuent au besoin à créer (le voile, la pub dans les pissotières) ou en réaction au dernier fait divers, ce qui aboutit à une inflation de textes mal rédigés et inapplicables. Mais les lois les mieux faites ne peuvent régler tous les vrais problèmes, comme par exemple la protection des libertés. *« Nous l'allons montrer tout-à-l'heure. »*

En principe, une personne en possession de toutes ses facultés mentales est libre de choisir, en fonction de ses moyens, le lieu de sa résidence. En particulier, à une personne âgée devenue impotente (cela se voit de plus en plus, c'est un effet secondaire des miracles de la médecine qui a beaucoup augmenté l'espérance de vie) reste encore le choix de l'EHPAD où elle finira ses jours. Libre, à moins qu'elle ne soit matériellement très démunie, sans famille ou abandonnée par la sienne, auquel cas elle se retrouvera dans l'un de ces vieux établissements (antérieurs à 1970) qui sont l'une des hontes de notre époque, dépouvus de confort et plus encore de personnel soignant, où elle passera ses jours liée à une chaise roulante, sans soins ni activités, à attendre la mort. À moins encore qu'elle ait perdu la raison ou qu'un « psy » aussi ignare que vous et moi en la matière, étant donné l'état de nos connaissances, mais dûment diplômé, ne la déclare atteinte de démence et incapable de comprendre ses intérêts. Auquel cas elle

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

perd tous ses droits et, cessant d'appartenir à l'humanité, tombe au pouvoir d'institutions dont André Breton a fait le procès dans *Nadja* en 1928 et qui n'ont pas toujours fait de grands progrès depuis.

Et puis il y a des cas tout-à-fait marginaux, comme celui auquel le Témoin gaulois a fait allusion dans un [SOS du 6 novembre](#) (p.41). Imaginez un vieux couple qui ne s'est jamais bien accordé. Le cas n'est pas rare. Ordinairement, ces époux se supportent tant bien que mal tant qu'ils travaillent, une bonne partie de leur vie se déroulant en l'absence de l'autre : on élève les enfants, on partage quelques goûts ou quelques convictions, le temps passe... Vient la retraite, et la vie en commun devient insupportable. Alors, souvent, on divorce et quelquefois, chez les plus civilisés, on reste bons amis. Pourquoi se marie-t-on ? Jadis par intérêt (dans les « bonnes familles »), ou sur présentation, ou parce qu'on cédait à une attirance qui pouvait n'être que feu de paille. Ces raisons jouent encore, même si on entend dire qu'aujourd'hui on se marie surtout par amour. Bien d'autres motifs peuvent intervenir : désir de s'échapper du milieu familial ou de le braver, souci de reconnaissance sociale, soumission à des lois religieuses ou conformisme, etc. Qu'importe ce que furent les motivations de ces deux-là. Elle était intelligente, lui savait être drôle, tous deux travailleurs et serviables, aimant les grands repas de famille et les voyages, elle portée à la dépense mais indépendante grâce au métier qu'elle exerçait, lui généreux... sauf avec sa femme, mais pourvoyant raisonnablement aux dépenses du ménage. Et pourtant, ils passèrent leur vie à se disputer : on en souriait avant leur mariage comme de querelles d'amoureux, on en riait plus tard comme d'un aspect comique de leur tandem, puis leurs échanges devinrent plus aigres et finalement haineux, au point de

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

gêner leurs proches. Pourquoi ne divorcèrent-ils pas ? Parce qu'elle aimait sa maison et redoutait plus la solitude que la mécontente, parce qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté et qu'il ne voulait perdre le contrôle d'aucune fraction de leurs biens dont elle lui avait entièrement abandonné la gestion.

Cependant, la santé de l'épouse s'est gâtée, elle avait de plus en plus de mal à marcher, puis vinrent des chutes à répétition : on la transportait à l'hôpital qui la renvoyait chez elle presque aussitôt après avoir constaté qu'il n'y avait pas de dégâts, jusqu'au jour où les médecins décidèrent de procéder à des examens approfondis. C'était fin mai ou début juin. Après quinze jours, on la transféra au département de gériatrie qui acheva les examens début août. Désormais, il n'y avait plus aucune raison de la garder, mais on avait conclu qu'elle ne pouvait rentrer chez elle et devrait entrer en EHPAD. Son mari refusa celui qu'elle avait choisi, le jugeant trop cher, alors que le couple avait largement les moyens de faire face, pour elle et pour lui si la question se posait un jour. Son fils obtint l'accord de deux autres établissements, que le mari refusa de même, et les deux EHPAD retirèrent leur accord quand ils surent qu'il refusait de payer. Il était à la recherche d'un de ces mouvoirs bon marché dont on a parlé, et soutenait que sa femme, qui avait toute sa tête, était démente et qu'il lui revenait de décider de son sort. Au cours des trois ou quatre visites qu'il lui fit, il la réconforta en lui disant qu'elle avait bien mérité ce qui lui arrivait. Au début, il fit nettoyer deux ou trois fois les quelques vêtements qu'il avait daigné lui apporter, puis laissa à l'hôpital le soin de l'habiller, et à un infirmier charitable de lui laver et repasser bénévolement, à deux reprises, ses hardes.. Elle était arrivée en chemise de nuit, sans sac à main, ni chéquier, ni documents d'aucune espèce, et l'hôpital avait restitué au mari les papiers qu'il

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

avait réclamés, n'en gardant que la photocopie, si bien qu'elle n'avait aucun moyen d'agir. Le personnel était d'un dévouement et d'une gentillesse admirables, mais peu nombreux et dépourvu de moyens. Au cœur de l'été, les pensionnaires eurent droit à une douche par semaine au maximum, le service ne disposant pas d'installations à l'étage. Le temps passait à dormir ou à regarder la télévision... Elle ne recevait qu'une ou deux visites par semaine, les nôtres et celles de nos enfants, le voyage pour l'atteindre par métro, RER et autobus durant entre une heure et demie et deux heures à l'aller, et autant au retour.

Fin octobre, l'hôpital nous fit savoir qu'elle ne pourrait être maintenue plus longtemps dans ce service : il fallait soit qu'elle rentre chez elle, ce qui était impensable, soit qu'on la transfère dans le service d'hospitalisation de longue durée. Le temps pressait, et le mari annonçait avoir trouvé le mouvoir de ses rêves. De désespoir, le Témoin gaulois lança son SOS, et le salut vint d'une de ces associations qui prennent la défense de telle ou telle catégorie de victimes d'injustices. Elle obtint l'inscription de la malheureuse dans l'établissement qu'elle avait choisi puis, la liste d'attente étant longue, l'offre d'un EHPAD appartenant à la même chaîne, de taille raisonnable, pourvu d'un directeur accueillant et d'un personnel nombreux et chaleureux. Le mari intervint, furieux, usurpant le titre de tuteur sous prétexte qu'un psychiatre (?) lui avait remis un signalement de démence, premier acte de la mise sous tutelle, et l'avait désigné comme tuteur (!) dans des termes si violents et à la limite de l'injure que le directeur nous annonça qu'il ne pouvait s'immiscer dans un conflit de famille, qu'une chambre serait toujours disponible pour notre protégée, mais qu'il fallait d'abord nous entendre avec son mari. Une nouvelle démarche de l'association, appuyée par le

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

chef de service de l'hôpital, qui rappela que sa pensionnaire avait toute sa raison, et que son époux n'avait aucun pouvoir de décider à sa place mit fin aux hésitations de l'excellent homme. Aujourd'hui, l'infirmes est en sécurité.

Morale de ce qui n'est malheureusement pas une fable :

- si vous n'êtes pas heureux en couple, divorcez au plus tard le jour de votre retraite ;
- les lois ne suffisent pas à vous mettre à l'abri des tyrans, grands et petits : la vie associative, qui heureusement se développe, est le seul moyen de garantir à chacun ses libertés et ses droits ;
- les associations sont parmi les principaux instruments de la démocratie, qu'il s'agisse aussi d'économie, d'écologie, etc. en un temps où les centres de décision s'éloignent des citoyens.

Lundi 11 novembre 2019